

avec lui il n'y a pas très longtemps. "L'ordre nouveau, disait-il, est installé à demeure en Grande-Bretagne. Avec le temps, les hommes nouveaux se sépareront probablement, les uns devenant plus conservateurs, les autres plus libéraux, mais ils ne reviendront jamais au torysme. Ils seront toujours des hommes nouveaux. On a définitivement fait place à un nouvel ordre de choses, à une nouvelle doctrine qui ne s'accommodera jamais du privilège." Les honorables députés qui appartiennent au parti conservateur vont me dire que ce parti n'est pas fini au Canada. Ils ont raison. Dans une partie du pays, il lutte encore pour assurer sa survivance. Ses armées ont revêtu l'armure et elles se sont rangées en bataille, mais Catilina est aux portes.

M. F. T. STANFIELD (Colchester-Hants) : Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au cours du présent débat, je n'oublie pas qu'il y a à peine deux ans, nous nous réjouissions de la fin prochaine de la terrible guerre qu'il nous avait fallu livrer pendant près de six ans.

Le Japon était sur le point de s'effondrer et personne ne se préoccupait beaucoup des impôts ou de quoi que ce soit. Cependant, il nous a fallu brusquement passer d'un effort total de guerre à une économie de paix et, pendant les deux années qui se sont écoulées depuis, nous avons avancé à grands pas dans la voie du rajustement. Du jour au lendemain, les impôts sont devenus notre principal souci. Heureusement, nous sommes parvenus à maintenir notre revenu national au niveau le plus élevé de notre histoire. Des centaines de millions de dollars ont afflué dans les caisses de l'Etat. On nous a énuméré les merveilleuses économies réalisées au cours de l'année; le trésor public s'est enrichi chaque mois de millions de dollars provenant des ventes de la Corporation des biens de guerre.

Je suis étonné que le ministre des Finances (M. Abbott) ne nous ait pas fait part d'un excédent budgétaire plus considérable et qu'il n'ait pas été en mesure de réduire davantage les impôts. Cependant, il faut reconnaître au ministre le mérite qui lui revient. Il a sensiblement réduit l'impôt sur le revenu des particuliers qui avaient le plus grand besoin d'un allègement de leur fardeau, c'est-à-dire la classe moyenne qui fait la force du Canada et de tous les pays démocratiques. Le contribuable touchant \$2,500 ou moins par année jouit d'un dégrèvement appréciable. Tant mieux. Nous sommes tous heureux de ces réductions qui ne manqueront pas de cimenter la confiance de nos concitoyens dans une saine économie du temps de paix.

Cependant, je me hâte d'ajouter que le fisc n'en reste pas moins très exigeant. Notre

[M. Knight.]

population, fatiguée des impôts qui la guettent de tous les côtés, ne manquera pas de revenir à la charge avec la même insistance l'an prochain.

Je me permets de souligner tout particulièrement l'exonération de \$100 à l'égard des enfants de moins de seize ans. C'est beaucoup trop peu. Nous n'encourageons personne à élever des enfants. Où voulez-vous aller avec \$100 par an? Pas très loin, j'en suis sûr. De nos jours, un abattement de \$300 à l'égard de chaque enfant de moins de seize ans et de \$500 à l'égard des plus âgés serait beaucoup plus logique.

Une autre chose que je me permets de réclamer avec insistance est l'abolition du droit d'accise sur les boissons gazeuses. La bouteille de liqueur à 5c. est depuis longtemps entrée dans nos mœurs. Durant la guerre, personne ne s'opposait à l'impôt. Cependant, tous, presque sans exception,—mais particulièrement les enfants et parfois même les membres de Parlement,—goûtent fort leur marque préférée. A l'heure où l'on peut dire que tous les gouvernements font le commerce de la bière et des spiritueux, qu'ils en moussent la vente, il y aurait tout particulièrement lieu de rétablir la bouteille de boisson gazeuse à 5c. Le bambin ne devrait pas avoir à présenter une pièce de 10c. pour se procurer sa bouteille. Puisque le Gouvernement se vante de ses excédents, il me semble pour le moins ridicule de maintenir cet impôt.

On parle beaucoup, de ce temps-ci, des bénéfices considérables que certaines sociétés réalisent depuis deux ans. Or, au témoignage de la Banque du Canada, les recettes de quelque 700 sociétés pour l'année 1945 ont été inférieures au niveau de la période 1937-1939. En réalité, la proportion des bénéfices réalisés en 1945 sur les immobilisations accuse une diminution d'un cinquième de celle de la période 1937-1939, alors que le chiffre d'affaires était notablement inférieur à celui de 1945. Il est impossible d'obtenir des données analogues pour l'année 1946. Cependant, les recettes sont certainement plus fortes qu'en 1945, mais pourquoi en serait-il autrement, puisque le reste accuse une hausse de près de 50 p. 100 par rapport à la période 1937-1939. Le bilan de ces 700 sociétés révélera sans doute que les bénéfices réalisés en 1946 sur les immobilisations dépassent quelque peu ceux de la période 1937-1939; je le répète, il n'y a guère de raisons pour qu'il n'en soit pas ainsi. Peu d'années seront aussi satisfaisantes que 1946, tant pour l'employeur que pour l'employé. Il y aura bien des années moins prospères.